

# A.S.B.L. DOUR PALETTE H.091

## REGLEMENT DU TOURNOI série B – DOUR PALETTE H.091 SAMEDI 8 septembre 2018 à WIHERIES

- 1) **LOCAL**: Ecole Communale de WIHERIES – 5, Rue de la Carrière **7370 WIHERIES**.
- 2) **INSCRIPTIONS**: pour le MERCREDI 5 septembre 2018 auprès du Juge-Arbitre : Gaby Debelder  
e-mail : [gabydebelder@hotmail.com](mailto:gabydebelder@hotmail.com) Tél : 0479/32 81 59
- 3) **RENSEIGNEMENTS** : Max Morazzini 0479/228439 - e-mail : [max\\_morazzini2@hotmail.com](mailto:max_morazzini2@hotmail.com)
- 4) **DROITS DE PARTICIPATION**: 6 € par série, 10 € pour 2 séries.  
Le paiement se fera le jour du tournoi entre les mains du trésorier.  
Les joueurs régulièrement inscrits mais absents, sont priés de verser le montant de leur inscription au compte n° 750-906.1906-33 du C.P.H. pour le 30/09/2018 avec la mention : TOURNOI de DOUR PALETTE H.091, passé cette date, **une amende de 12,50 €** sera appliquée.  
Le tournoi est réservé aux personnes affiliées à l'une des Ailes de la F.R.B.T.T. ou à une Fédération reconnue par l'I.T.T.F.  
L'élaboration des tableaux aura lieu le **VENDREDI 7 septembre 2018**
- 5) Le tournoi est autorisé sous le n° HAI 18/19

**6) HORAIRES :**

09h00 : Messieurs E + Dames NC  
10h00 : Dames D  
11h00 : Messieurs NC + D  
12h00 : Dames C  
13h00 : Messieurs C  
14h30 : B spéciales Messieurs + Dames + Vétérans  
17h00 : Messieurs et Dames B

- 7) Le tournoi se jouera suivant les statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
- 8) Il sera fait usage de 6 tables et de balles en plastique agréées de 40mm.
- 9) Les matches se jouent en 3 sets gagnant de 11 points.
- 10) **PRIX**: Le tournoi est doté de prix en espèces + une coupe aux vainqueurs :  
4 prix par série de + de 17 à 32 participants - 2 prix par série de 9 à 16 participants,  
1 prix par série de 5 à 8 participants - 1 prix par série de - de 5 participants.
- 11) La tenue sportive sera exigée à la table et les chaussures à semelles noires interdites.
- 12) Il est interdit de fumer dans la salle, ainsi que d'y amener des boissons contenues dans du verre.
- 13) Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, pertes ou vols.
- 14) Le Juge-Arbitre ou ses adjoints prendront toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.
- 15) Une petite restauration sera assurée pendant la durée de l'épreuve.